

COMMUNE DE NEUVY SAINT SEPULCHRE

BUDGET 2021

NOTE DE PRÉSENTATION



Introduction

Conformément à l'article 107 de la Loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par la collectivité avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours suivant son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021, présenté et voté le 15 avril 2021, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a pour vocation de préparer l'avenir.

A noter la fermeture au 31 décembre 2020 de trois budgets annexes :

- Berry Sud confection (671)
- Bar restaurant (686)
- Salle Henri De Latouche (675)

Les comptes administratifs de ces budgets annexes ont été votés et les résultats seront intégrés au budget principal par décisions modificatives prochainement.

En attendant, les dépenses et les recettes afférentes à ces budgets sont inscrites dans le budget principal.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section est équilibrée en dépenses et recettes à 1 990 905.00 €

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits...)

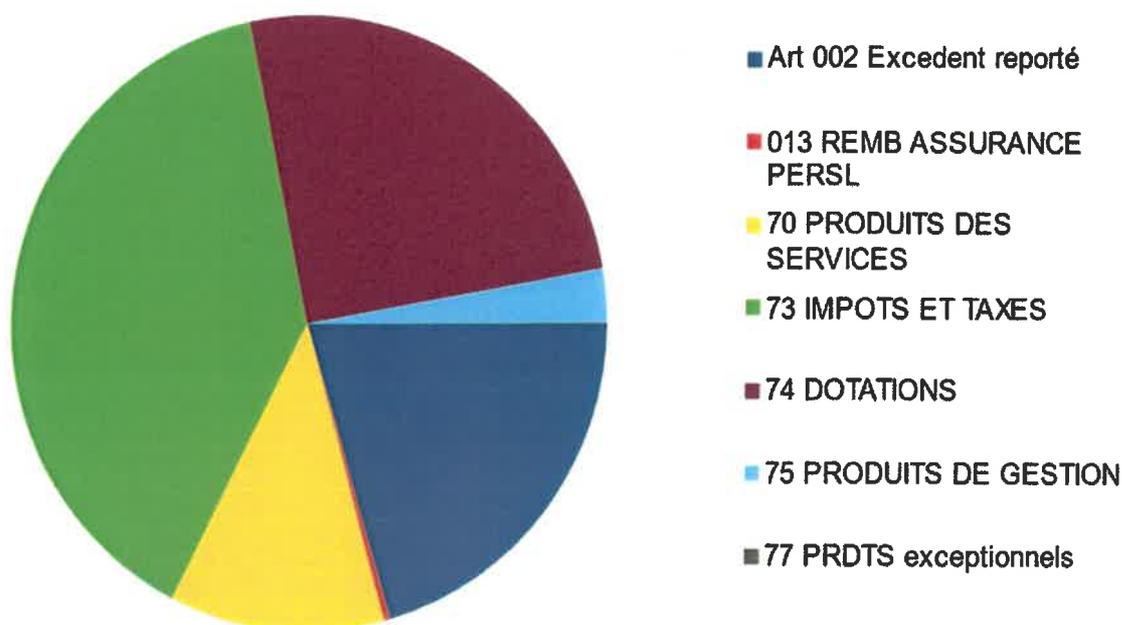
Les recettes de fonctionnement

La prévision du montant des recettes de fonctionnement s'élève à 1 990 905.00 euros.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune: les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, la fiscalité, les dotations versées par l'Etat.

PAR CHAPITRE	BUDGET 2021	%
013- Atténuations charges	6 500.00	0.33
70-Produits de service	244 700.00	12.29
73-Impôts et taxes	782 700.00	39.31
74-Dotations particulières	504 510.00	25.34
75-Autres produits de gestion courante	45 000.00	2.26
77- Produits exceptionnels	1 003.89	0.05
002-résultat antérieur	406 491.11	20.42
TOTAL	1 990 905.00	100.00

RECETTES



Chapitre 70 :

Il concerne les produits des services et des locations diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements des familles pour la restauration scolaire, la garderie périscolaire, le camping et les entrées piscine...

La pandémie COVID19 a impacté ce chapitre notamment avec la baisse de fréquentation du camping et de la piscine. L'école ayant été fermée pendant presque deux mois au printemps 2020, les recettes cantine et garderie périscolaire sont en diminution. Toutefois, cette incidence avait pu être anticipée dans la prévision budgétaire, le budget ayant été voté le 25 juin 2020.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées, notamment les redevances d'occupation du domaine public (Orange), les concessions dans le cimetière et les droits d'inhumation ainsi que le prêt de matériel.

A noter également à ce chapitre, la participation des budgets annexes d'eau et d'assainissement pour la mise à disposition du personnel technique intervenant sur le suivi des réseaux (création, nettoyage, entretien....) et d'un agent administratif pour la facturation.

Chapitre 73 :

Il concerne notamment le montant des impositions directes qui représente la part essentielle de ce chapitre. Il a été décidé de reconduire les taux des impôts locaux :

Taxe sur le foncier Bâti 12,89 %

Taxe sur le foncier non Bâti 32,36 %

Cotisation Foncière des Entreprises 21,48 %

Viennent s'ajouter les recettes perçues :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation,
- le fonds de péréquation de recettes fiscales de la commune et de l'intercommunalité (FPIC)
- le versement de compensation sur la taxe professionnelle reversé par la Communauté de Communes....

Chapitre 74 :

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Chapitre 75 :

Il concerne les produits de gestion courante et l'essentiel des recettes provient de l'encaissement des locations (salle des fêtes, biens loués...). La pandémie Covid 19 a grandement limité les locations de salle des fêtes, de mobilier ... les festivités étant restreintes depuis mars 2020

La commune perçoit chaque mois le loyer pour :

5 locations à la Maison Paramédicale - 3 locations de bâtiments - la mise à disposition des bureaux au Co-Working.

En 2021, le bâtiment situé Rue des AFN, va être cédé à l'artisan qui l'occupe, et donc le loyer ne sera plus encaissé à la fin du printemps.

La Maison de santé étant terminée, les cabinets vont être mis progressivement en location : 6 à compter du 1^{er} mai, puis 1 à venir dans l'année, normalement à l'automne.

Le 8^{ème} cabinet est laissé à titre gratuit aux infirmières ASALÉE .

Les charges liées à ces cabinets seront prises en charge par la mairie et appelées auprès des locataires en fin d'année, sauf pour le cabinet 8.

Le recouvrement des loyers venant des budgets annexes « Bar restaurant » et « salle Henri de Latouche » est également prévu à ce chapitre.

Les dépenses de fonctionnement

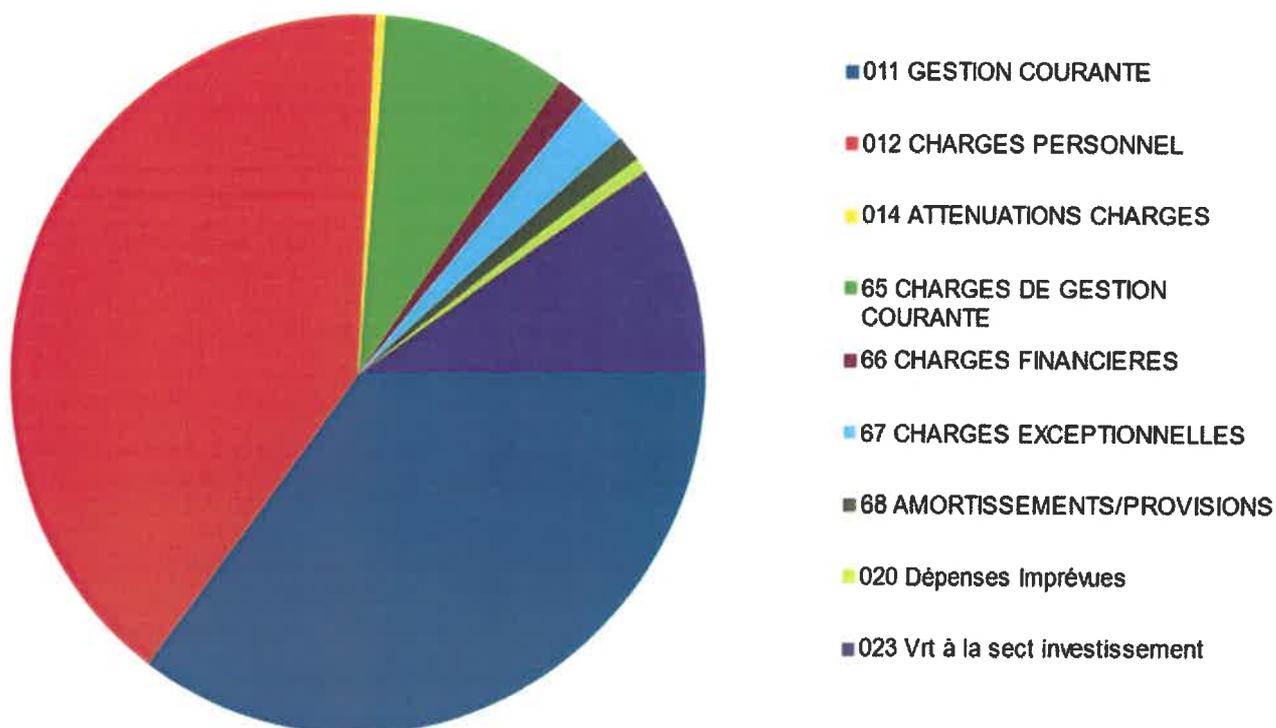
La prévision du montant des dépenses de fonctionnement s'élève à **1 990 905 euros**.

Elles sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les contributions obligatoires versés (SDIS ...) les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 40.65 % des dépenses de fonctionnement.

CHAPITRE	BUDGET 2020	%
011- Charges à caractère général	701 950.00	35.26
012 -Charges de personnel	809 310.00	40.65
014-Atténuation de produits	8 400.00	0.42
65 - Autres charges de gestion courante	172 995.00	8.69
66- Charges financières (intérêts...)	26 400.00	1.33
67- Charges exceptionnelles	47 600.00	2.39
68 – Dotations provisions	1 500.00	0.08
022- Dépenses imprévues	15 000.00	0.75
042 - Amortissement	17 750.00	0.89
023-Virement à la section d'investissement	190 000.00	9.54
TOTAL	1 990 905.00	100

DÉPENSES



Chapitre 011- Charge à caractère général

Chapitre 60 - Achats divers (électricité, eau, fournitures diverses ...)	331 500.00 €
Chapitre 61 - Services extérieurs (entretien des biens, maintenance...)	268 550.00 €
Chapitre 62 - Autres services extérieurs (relations , frais postaux et téléphone...)	82 800.00 €
Chapitre 63 - Impôts et taxes	19 100.00 €

Nous retrouvons ici les dépenses à caractère général de la commune notamment pour le bon fonctionnement des services (dépenses énergétiques, administratives, entretien, téléphone, assurances, maintenance...).

Egalement les dépenses d'entretien notamment des terrains, des voies et réseaux (fossés, voirie...) et des bâtiments communaux (logements locatifs, bâtiments scolaires...).

En 2020, il faut noter toutefois l'annulation des manifestations en raison de la pandémie, les frais liés à la logistique de leur organisation (locations de compteurs provisoires, locations de toilettes, prise en charge des repas, feu d'artifice, location de matériel divers etc.) ont représenté une économie à la collectivité. A cette économie s'ajoute celles dues à l'absence de vin d'honneur, de cérémonie, des voyages scolaires... Le tout représentant une économie pour la collectivité d'environ 40 000 euros.

Le début d'année 2021 s'annonce également difficile, toutefois, il a été prévu au budget des dépenses liées à une reprise des animations dans le courant de l'année.

Les charges liées au personnel extérieur augmentent car la collectivité a recours à une association spécialisée pour le ménage :

- du centre de vaccination COVID,
- de la salle de dépistage COVID
- du ménage de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Apparaît également une nouvelle dépense pour ce qui concerne la mise en place d'un accompagnateur dans le car scolaire qui dessert l'école primaire, la convention avec le R.P.I « Gournay- Maillet » a été signée à l'été 2020.

A noter également cette demande de notre assureur qui nous informe que, à la suite de l'incendie de Notre Dame, il est fortement recommandé aux communes possédant des édifices religieux remarquables de les faire estimer, leur donnant ainsi une valeur en cas de sinistre.

Des crédits ont donc été prévus pour l'expertise de la Basilique Saint Etienne, inscrite au patrimoine de l'Unesco.

Chapitre 014 :

Il s'agit du reversement de fiscalité (impôts fonciers...) et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Chapitre 012 : Charges du personnel

L'effectif de la commune compte 24 agents

12 agents titulaires à temps complet dont 1 en arrêt maladie

6 agents titulaires à temps non complet dont 1 en arrêt maladie

2 agents en C.D.D à temps complet

2 agents en C.D.D à temps non complet

1 apprenti «Espaces Verts»

Les postes des deux agents en arrêt maladie sont pourvus dans le cadre de la délibération du 25 mars 2021, remplacement d'agents indisponibles.

Ce chapitre regroupe toutes les charges liées au personnel : traitement et charges, assurances, médecine du travail, assurances, participation pour assurance prévoyance maintien de salaire, comité d'action sociale...

La commune de Neuvy Saint Sépulchre étant chef-lieu de canton, elle va recruter des agents dans le cadre d'un besoin occasionnel, pour assurer la mise sous pli de la propagande électorale des élections départementales.

Une subvention sera versée par la Préfecture

Chapitre 65 :

Ce chapitre prévoit les autres charges de gestion courante avec la participation au S.D.I.S, les contributions aux organismes extérieurs, les indemnités versées aux élus, les subventions de fonctionnement versées aux associations....

Selon l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019-art 93),

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux.

Tableau des indemnités perçues par les élus – (Montant brut au 1^{er} janvier 2021)

	Commune	Communauté de Communes
Maire	1 595.53 €	
1 ^{ère} Adjointe	560.46 €	641.75 €
2 ^{ème} Adjoint	560.46 €	
3 ^{ème} Adjointe	560.46 €	
4 ^{ème} Adjoint	560.46 €	

Créances admises en non-valeur et créances éteintes :

Des crédits plus conséquents que les années précédentes ont été inscrits au budget afin de prévoir un apurement des créances.

Associations :

Comite dép. lutte contre le cancer	20,00 €	Club philatélique	130,00 €
Donneurs de sang	80,00 €	Amicale sapeurs-pompiers	80,00 €
Centre dép. transfusion sanguine	20,00 €	Truite aigurandaise	80,00 €
scléroses en plaques	20,00 €	Comité des fêtes	350,00 €
Myopathes de France	20,00 €	Festivités Neuviciennes	500,00 €
Anciens combattants AFN	20,00 €	Fanfare	500,00 €
Anciens combattants	20,00 €	Les amis de la Basilique	280,00 €
Anciens combattants résistance	20,00 €	USEP école J. Guillebaud	450,00 €
Souvenir français	20,00 €	Coopérative école maternelle	300,00 €
Indre nature	20,00 €	Foyer des jeunes	780,00 €
Section locale FCPE	35,00 €	ANAC	230,00 €
Prévention routière	20,00 €	BVN	1 400,00 €
Service remplacement des agriculteurs	40,00 €	NEUVY BASKET	660,00 €
Secours populaire	20,00 €	GYMNASTIQUE	300,00 €
Secours catholique	20,00 €		

Subventions exceptionnelles :

NEUVY SUR LES CHEMINS	1000 €	Projet sur 1 journée : Présentation du travail du club de l'Unesco
BVN	1000 €	Organisation d'un Tournoi féminin de Football
FOYER DES JEUNES	2000 €	Projet d'organisation d'un concert

A prévoir également, une subvention de 3000 € pour la Compagnie « La Tarbasse » dont un spectacle est prévu en juin prochain.

Celui-ci devrait être subventionné dans le cadre de « Musique et théâtre en Berry », et la commune percevra alors une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Également, une participation de 85 € a été demandée pour le Centre d'histoire de Mémoire de la Résistance et de la Déportation.

Une somme est également prévue pour l'école primaire.

CHAPITRE 68 : Selon les nouvelles dispositions, les provisions deviennent obligatoires à l'ensemble collectivités dès lors que des créances douteuses apparaissent dans les états des restes à recouvrer, une somme est inscrite à l'article 6817.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Si au budget 2020, compte tenu du montant des dépenses engagées, il n'avait pas été possible de dégager une part pour l'autofinancement, cette année, 190 000 euros peuvent être « basculés » de la section de fonctionnement (023) à la section d'investissement (021).

Dans les années à venir, il conviendra d'apporter une attention toute particulière aux recettes de fonctionnement car, au niveau des dépenses, les charges d'entretien des bâtiments vont augmenter (exemple avec la Maison de santé, entre-autre), tout comme les charges de personnel, ceci va grever le budget.

L'affectation des résultats des budgets annexes clos au 31 décembre 2020, soit le B.A « Berry Sud Confection », le B.A « salle Henri de Latouche », Le B.A « Bar restaurant » seront repris au budget principal en cours d'année dans le cadre d'une décision modificative et sur les indications de la Trésorière pour le « passage » des écritures.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section est équilibrée en dépenses et recettes à **1 161 420.07 €**

Les travaux de la Maison de santé se terminent, la 2^{ème} phase devrait pouvoir commencer notamment avec l'achat de l'ancien cabinet médical et sa réhabilitation en trois logements dont deux destinés aux internes, tel que prévu dans le projet de base.

Le programme « Petites villes de demain » va permettre de réfléchir à de nouveaux projets qui pourraient se concrétiser dès 2022, année au cours de laquelle plusieurs emprunts arrivent à échéance.

Les dépenses d'investissement

La prévision du montant des dépenses d'investissement s'élève à **1 161 420.07 euros**.

articles prévisions	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REPORT 2020	PREVISIONS 2021	BUDGET 2021
1641	remboursement capital des emprunts		137000	137000
2031	frais étude	5000,00	35000,00	40000,00
204	Fonds de concours CDC gymnase		20000,00	20000,00
205	Logiciel		1200,00	1200,00
Chap 21	Agencement de terrain		7000,00	7000,00
	Bâtiments écoles- mairie		25000,00	25000,00
	Autres constructions (presbytère...)		34000,00	34000,00
	Enfouissement réseaux	107000,00		107000,00
	Réseaux voirie	40000,00	85000,00	125000,00
	Matériel (tracteur, remorque...)		80000,00	80000,00
	Signalisation		7000,00	7000,00
	Extincteurs – sécurité		6520,07	6520,07
	Reliure registres état civil		3800,00	3800,00
	Ordinateurs et imprimante		6500,00	6500,00
	Containers		2000,00	2000,00
	Mobilier urbain (tables, ...)		4000,00	4000,00
	Divers (vélos, camping, cantine...)		17200,00	17200,00
	Robot cantine	1711,00		1711,00
OPERATION 194	Maison santé Pluridisciplinaire	456489,00	80000,00	536489,00
	MSP mobilier	18000,00		
	Agencements MSP	25000,00		
	Maison de santé	248489,00		
	Achat cabinet	165000,00		
	TOTAL DES DÉPENSES	610200,00	551220,07	1161420,07

Les recettes d'investissement

La prévision du montant des recettes d'investissement s'élève à **1 161 420.07 euros**.

La construction de la maison « Ages et Vie » va pouvoir commencer avec la concrétisation de la vente du terrain.

Vente également du bâtiment de la rue des AFN à l'artisan qui l'occupe en qualité de locataire depuis quelques années.

De plus, l'excédent d'investissement permet d'envisager plus sereinement l'année 2021, année de réflexion pour monter des projets à concrétiser dès 2022.

articles réels	RECETTES D'INVESTISSEMENT	REPORT 2020	PREVISIONS 2021	BUDGET 2021
001	excédent investissement		317920,07	317920,07
écritures	vente terrain AGES et VIES		37000,00	37000,00
	vente bâtiment		50000,00	50000,00
021	virement de la section de fonctionnement		190000,00	190000,00
10226	Taxe aménagement		1300,00	1300,00
10222	FCTVA		62000,00	62000,00
1323	CSL DPTL	14200,00	28200,00	42400,00
	subvention FAR (parcours, panneaux...) Voirie	14200,00	28200,00	42400,00
1322	CONSEIL REGIONAL	147800,00	26500,00	174300,00
	Place Clémenceau	16000,00	21000,00	37000,00
	subvention M.S.P	131800,00		131800,00
	subvention main courante		5500,00	5500,00
1341	ETAT	206000,00	52000,00	258000,00
	Place Clémenceau		40000,00	40000,00
	MSP	206000,00		206000,00
	Matériel		12000,00	12000,00
1328	AUTRES			
	subvention SDEI		10000,00	10000,00
	reliure		800,00	800,00
	CODAC		200,00	200,00
	Ecritures comptables amort		17500,00	17500,00
	TOTAL RECETTES	368000,00	793420,07	1161420,07

BUDGETS ANNEXES

La commune de Neuvy-Saint-Sépulchre comptait 9 budgets annexes, 1 budget C.C.AS et le budget principal.

Le nombre de budgets annexes était lourd pour la collectivité, c'est pourquoi deux ont été clôturés au 31 décembre 2019, et trois ont été clôturés au 31 décembre 2020.

Budget annexe « eau » (663) :

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section d'exploitation : 594 821.46 €

Section d'investissement : 620 870.21 €

Un dossier a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau afin de refaire une partie du réseau dans la traversée du bourg pour un montant prévisionnel de 500 000 €. Les travaux devront être finalisés à l'automne 2022.

Une modification des captages va être réalisée pour 23 000 €

Un système anti-intrusion va être installé, une subvention « FAR-eau », à hauteur de 2500 € a été accordée par le Conseil départemental, le montant des travaux prévu est de 13 000 €

Il convient également de poursuivre le travail avec le Syndicat de Eaux de la Couarde pour la sécurisation des réseaux, une somme de 70 000 € a été prévu en section de fonctionnement.

Budget annexe « Assainissement » (664) :

Ce budget est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

Section d'exploitation : 344 053.33 €

Section d'investissement : 443 900.00 €

L'étude d'assainissement sur la station d'épuration de la Zone de Fay se poursuit.

Il convient également de renouveler le dossier de déclaration « Loi sur l'eau » pour la station d'épuration du bourg. Des travaux de sur réseau sont également envisagés notamment dans la traversée du bourg, parallèlement au renouvellement du réseau d'eau.

Budget annexe « chauffage bois » (691) :

Le budget est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

Section d'exploitation : 193 864.60 €

Section d'investissement : 69 724.03 €

Le budget principal prévoit de verser une subvention à ce budget à hauteur de 41 000 € afin de permettre d'effectuer les travaux nécessaires de réparation, le changement d'une partie des compteurs mais aussi de réaliser une étude sur le réseau de chauffe..

L'essentiel des dépenses portent sur la maintenance de la chaudière, d'autant qu'elle devra également assurer le chauffage de la Maison de santé.

L'emprunt se terminant en août 2022, il pourrait être envisagé de créer une nouvelle chaufferie bois.

Budget annexe « Lotissement de la Couture » :

Le budget est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

Section de fonctionnement : 171 698,93 €

Section d'investissement : 112 046,94 €

Aucune parcelle n'a été vendue depuis plusieurs années. Des personnes prennent parfois des renseignements (prix, surface ...) mais à ce jour, aucune vente n'a été concrétisée.

Edition pour le budget

Exercice 2021

Emprunt Contrat / Libellé	Durée (année)	Taux (%)	Dette à l'origine	Capital au 01/01/2021	Annuité	Intérêts + frais divers	Capital	Capital au 31/12/2021	Intérêts du 01/01/2021 à la dernière échéance 2021	Intérêts de la dernière échéance 2021 au 31/12/2021	Intérêts de la dernière échéance 2020 au 31/12/2020	Organisme prêteur
725312149002 ECOLE MATERNELLE	14	4,80	84 341,84	13 371,42	8 012,04	508,11	7 503,93	5 867,49				CREDIT MUTUEL
00725 312149 006 06 RECONVERSION QUARTIER DE LA GARE	14	4,80	96 086,38	15 235,37	9 128,64	578,93	8 549,71	6 685,66				CREDIT MUTUEL
00064038349 DIVERS	15	4,95	55 352,00					0,00				CR CA
00064038895 MAISON PARAMEDICALE	15	4,95	132 404,00					0,00				CR CA
7227408 EXTENSION HALTE GARDERIE	15	4,76	67 496,00	11 991,53	6 321,32	467,33	5 853,99	6 137,54				CAISSE D'EPARGNE
00725 312149 002 02 ECOLE J. GUILLEBEAU	15	3,55	112 398,00	2 403,05	2 424,38	21,33	2 403,05	0,00				CREDIT MUTUEL
7227408/14505 TRAVAUX de BATIMENTS et DIVERS	13	4,76	52 069,96	10 233,98	5 394,68	398,83	4 995,85	5 238,13				CAISSE D'EPARGNE
00078684453 MJC - DOJO	15	3,05	200 000,00	77 010,83	16 665,00	2 184,26	14 480,74	62 530,09				CR CA
8266012/8417492 CENTRE SPORTIF et SOCIO CULTUREL	15	3,39	241 974,00	143 950,42	20 845,39	4 879,92	15 965,47	127 984,95				CAISSE D'EPARGNE
8265994/8417469 TRAVAUX DE VOIRIE - RESEAU ELECTRIQUE-ECLAIRAGE PUBLIC - EXTENSION CIMETIERE	15	3,39	279 746,00	166 421,03	24 099,34	5 641,67	18 457,67	147 963,36				CAISSE D'EPARGNE
8265945/8417411 TRAVAUX DE BATIMENTS DIVERS	15	3,39	192 240,00	114 363,67	16 560,94	3 876,93	12 684,01	101 679,66				CAISSE D'EPARGNE
10000096741 BATIMENTS DIVERS RENEGOCIATION	7	1,55	32 724,54	10 219,00	4 630,24	132,34	4 497,90	5 721,10				CR CA
10000096755 MAISON PARAMEDICALE RENEGOCIATION	7	1,55	73 910,10	19 234,56	11 162,16	234,82	10 927,34	8 307,22				CR CA
10000361791 COWORKING	15	1,55	103 100,00	84 337,75	7 756,19	1 307,24	6 448,95	77 888,80				CR CA
100000763446 MSP + TRAVAUX DIVERS	25	1,20	320 000,00	320 000,00	15 147,96	4 103,46	11 044,50	308 955,50				CR CA
10000096738 BERRY SUD EXT BAT RENEGOCIATION	7	1,55	37 740,60	11 785,43	5 339,96	152,62	5 187,34	6 598,09				CR CA
100000361793 MAGASIN LOCAL BIO	15	1,55	103 500,00	84 664,96	7 786,28	1 312,31	6 473,97	78 190,99				CR CA
TOTALX			2 185 093,42	1 085 223,00	161 274,52	25 800,10	135 474,42	949 748,58				

ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME PRETEUR AU MARDI 27 AVRIL 2021

C R C A

CONTRAT	EMPRUNT	CAPITAL D'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU	DATE	PROCHAINE ECHEANCE CAPITAL	INTERETS
00078684453	MJC - DOJO	200 000,00	73 431,79	30/06/2021	3 606,33	559,92
10000096741	BATIMENTS DIVERS RENEGOCIATION	32 724,54	9 101,04	05/05/2021	1 122,29	35,27
10000096755	MAISON PARAMEDICALE RENEGOCIATION	73 910,10	16 518,55	13/05/2021	2 726,53	64,01
10000361791	COWORKING	103 100,00	84 337,75	31/12/2021	6 448,95	1 307,24
100000763446	MSP + TRAVAUX DIVERS	320 000,00	314 494,29	15/07/2021	2 765,25	943,48
10000096738	BERRY SUD EXT BAT RENEGOCIATION	37 740,60	10 496,11	05/05/2021	1 294,32	40,67
100000361793	MAGASIN LOCAL BIO	103 500,00	84 664,96	31/12/2021	6 473,97	1 312,31
TOTAUX		870 975,24	593 044,49		24 437,64	4 262,90

ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME PRETEUR AU MARDI 27 AVRIL 2021

CAISSE D'EPARGNE

CONTRAT	EMPRUNT	CAPITAL D'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU	DATE	PROCHAINE ECHEANCE CAPITAL	INTERETS
7227408	EXTENSION HALTE GARDERIE	67 496,00	10 553,90	25/06/2021	1 454,74	125,59
7227408/14505	TRAVAUX de BATIMENTS et DIVERS	52 069,96	9 007,09	25/06/2021	1 241,49	107,18
8266012/8417492	CENTRE SPORTIF et SOCIO CULTUREL	241 974,00	143 950,42	05/09/2021	15 965,47	4 879,92
8265994/8417469	TRAVAUX DE VOIRIE - RESEAU ELECTRIQUE-ECLAIRAG E PUBLIC - EXTENSION CIMETIERE	279 746,00	166 421,03	05/09/2021	18 457,67	5 641,67
8265945/8417411	TRAVAUX DE BATIMENTS DIVERS	192 240,00	114 363,67	05/09/2021	12 684,01	3 876,93
TOTAUX		833 525,96	444 296,11		49 803,38	14 631,29

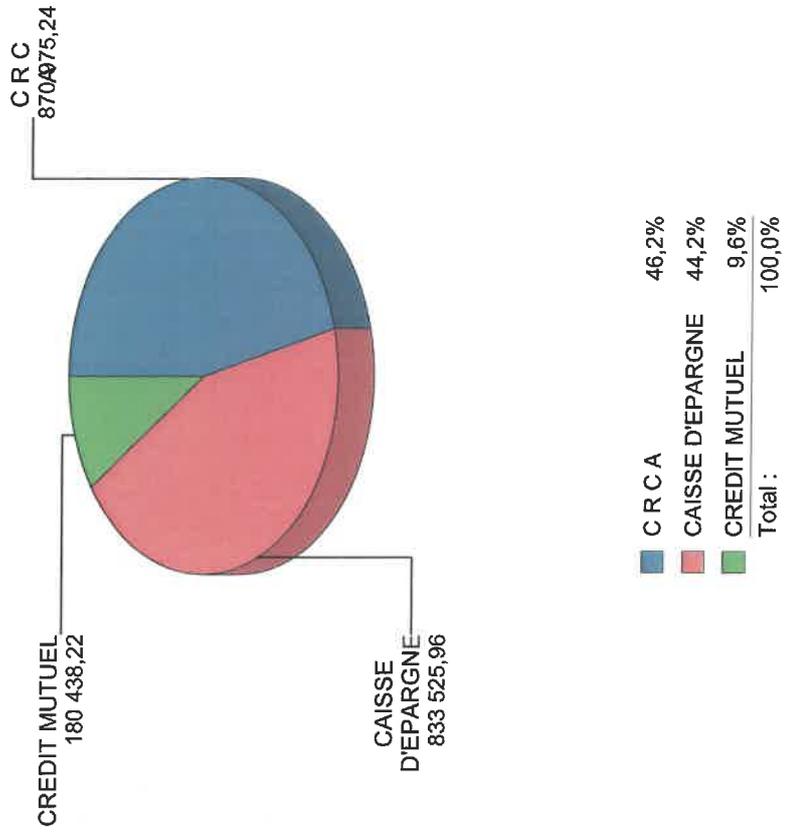
ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME PRETEUR AU MARDI 27 AVRIL 2021

CREDIT MUTUEL

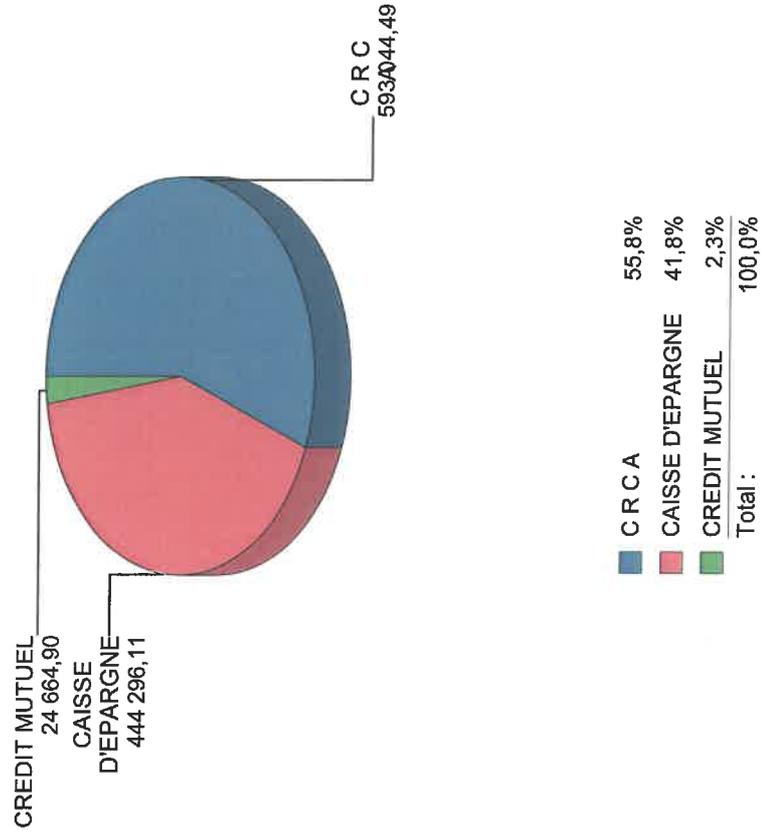
CONTRAT	EMPRUNT	CAPITAL D'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU	DATE	PROCHAINE ECHEANCE CAPITAL	INTERETS
725312149002	ECOLE MATERNELLE	84 341,84	11 528,87	28/05/2021	1 864,66	138,35
00725 312149 006 0	RECONVERSION QUARTIER DE LA GARE	96 096,38	13 136,03	28/05/2021	2 124,53	157,63
TOTAUX		180 438,22	24 664,90		3 989,19	295,98

ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME PRETEUR AU MARDI 27 AVRIL 2021

CAPITAL EMPRUNTE



CAPITAL RESTANT DU AU MARDI 27 AVRIL 2021



EXTINCTION DE LA DETTE TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

ANNEES	ECHEANCES	CAPITAL	INTERETS	FRAIS	COMMISSIONS	T.V.A.
2021	161 274,52	135 474,42	25 800,10	0,00	0,00	0,00
2022	151 461,39	130 004,71	21 456,68	0,00	0,00	0,00
2023	111 040,61	92 865,11	18 175,50	0,00	0,00	0,00
2024	108 548,06	92 906,84	15 641,22	0,00	0,00	0,00
2025	108 548,06	95 508,66	13 039,40	0,00	0,00	0,00
2026	91 883,06	81 334,21	10 548,85	0,00	0,00	0,00
2027	91 883,06	83 578,48	8 304,58	0,00	0,00	0,00
2028	91 883,06	85 891,97	5 991,09	0,00	0,00	0,00
2029	30 377,39	26 770,62	3 606,77	0,00	0,00	0,00
2030	30 377,39	27 143,70	3 233,69	0,00	0,00	0,00
2031	30 377,39	27 522,03	2 855,36	0,00	0,00	0,00
2032	30 377,39	27 905,70	2 471,69	0,00	0,00	0,00
2033	14 834,92	12 752,36	2 082,56	0,00	0,00	0,00
2034	14 834,92	12 906,08	1 928,84	0,00	0,00	0,00
2035	14 834,92	13 061,66	1 773,26	0,00	0,00	0,00
2036	14 834,92	13 219,10	1 615,82	0,00	0,00	0,00
2037	14 834,92	13 378,45	1 456,47	0,00	0,00	0,00
2038	14 834,92	13 539,70	1 295,22	0,00	0,00	0,00
2039	14 834,92	13 702,92	1 132,00	0,00	0,00	0,00
2040	14 834,92	13 868,10	966,82	0,00	0,00	0,00
2041	14 834,92	14 035,27	799,65	0,00	0,00	0,00
2042	14 834,92	14 204,44	630,48	0,00	0,00	0,00
2043	14 834,92	14 375,66	459,26	0,00	0,00	0,00
2044	14 834,92	14 548,95	285,97	0,00	0,00	0,00
2045	14 834,92	14 723,86	111,06	0,00	0,00	0,00

EXTINCTION DE LA DETTE TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

TOTAUX	1 230 885,34	1 085 223,00	145 662,34	0,00	0,00	0,00
---------------	--------------	--------------	------------	------	------	------

EXTINCTION DE LA DETTE

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

